# Api'ours©

Api'ours

FERUS
Ours-Loup-Lynx Conservation
www.ferus.org

# APPEL AUX PROPRIETAIRES TERRIENS ET AUX APICULTEURS

L'association FERUS recherche des terrains pour y planter arbres fruitiers et/ou y placer des ruches

**Dossier explicatif :**

*Association FERUS – Api'ours, programme de plantations, ruches et pollinisation*

**« Ce qui est bon pour l'ours est bon pour vous »**

## Api'ours, origines

Tout commence en Espagne, avec une ONG espagnole nommée FAPAS (Fondo para la Proteccion de los Animales Salvajes : Fonds pour la Protection des Animaux Sauvages), qui a pour objectif la conservation directe de la faune ibérique en voie d'extinction et la protection des écosystèmes.

En favorisant une bonne cohabitation avec la population locale,le FAPAS est un acteur majeur du développement de la population d'Ours brun dans les Asturies, dans le nord de l'Espagne.

Cette association a mis en évidence une volonté partagée d'œuvrer pour l'ours, de la part des habitants des zones rurales asturiennes, en
les sensibilisant et les impliquant dans sa conservation, avec comme principe « ce qui est bon pour l'ours est bon pour vous ».

## FERUS lance Api'ours

Ce sont les actions du FAPAS que FERUS a décidé de transposer dans les Pyrénées, après en avoir étudié la faisabilité de réalisation sur le massif.

FERUS a donc créé son propre programme de plantations, ruches et pollinisation, nommé **Api'ours© : Un programme complet autour des enjeux pour la biodiversité dans les Pyrénées.**

Avec l'aide des habitants pyrénéens, FERUS souhaite constituer un réseau de parcelles sur lesquelles seront plantés des arbres fruitiers et/ou placées des ruches, dans le but de favoriser la pollinisation, maintenir l'apiculture en zone

montagne, et assurer ainsi la fructification nécessaire à la survie de la faune sauvage.

**Api'ours** est donc un programme autour des pollinisateurs et de l'ours ; les premiers représentent les enjeux de survie de la biodiversité de demain et l'ours est l'espèce emblématique de la biodiversité préservée dans les Pyrénées.

Or, pour conserver la biodiversité, il y a deux notions très importantes et totalement liées, à savoir : **A- conserver les écosystèmes et leur fonctionnalité.** Ce n'est pas facile, malgré la faveur nouvelle de l'opinion, les conflits d'intérêts sont toujours considérables.
Étalement de l'urbanisme (nos maisons), activités industrielles (nos emplois), agriculture intensive (notre alimentation), infrastructures (notre liberté de déplacement), tourisme…nous contribuons tous à détruire la biodiversité – **B- conserver les espèces elles-mêmes.** Leurs habitats disparaissent mais elles sont aussi victimes de conflits directs avec l'homme.

Le réchauffement climatique s'ajoute aux facteurs précédents et les amplifiera mais il n'est pas pour le moment la principale cause d'érosion de la biodiversité.

Nous sommes conscients que résoudre les conflits dans un sens favorable a la biodiversité fait souvent des mécontents, lesquels organisent la résistance, à commencer par celle du bulletin de vote. Mais nous refusons que les officiels pensent qu'en sacrifiant quelques espèces, ou quelques espaces, dont le sauvetage apparaîtrait trop problématique, ils contribuent à pouvoir préserver quoi que ce soit.

**Ainsi de l'ours.** Ce n'est pas la seule espèce emblématique de cette bataille pour la biodiversité, mais c'est la plus connue en France. L'ours incarne bien la double problématique **A** et **B** puisque la forêt pyrénéenne est menacée et qu'il est lui-même victime de braconnage et d'ostracisme. Sa conser-

vation est passionnante, enjeu de notre capacité à sauvegarder et accepter « l'autre ». Il est important que nous, concitoyens pyrénéens, mesurions tous les enjeux autour de la biodiversité pour notre avenir. La biodiversité n'est pas ce qui reste quand sont passés les aménagements publics et les intérêts privés ponctuels.

**Les plantations et les ruches seront donc utilisées pour travailler avec de nouveaux acteurs locaux autour de l'ours mais aussi pour la biodiversité au sens large car comme vu plus haut (cf. A et B), tout est lié.**

## FERUS recherche des terrains

En collaboration avec la population locale, FERUS souhaite proposer aux habitants la plantation d'arbres fruitiers sur des terres non utilisées/non exploitées. Dans un échange de bons procédés, le propriétaire met gratuitement à disposition le terrain, FERUS se chargera de planter les arbres et en assurera l'entretien. Cette collaboration permet à FERUS de travailler avec les habitants en faveur de la biodiversité, dans des zones rurales de moyenne et haute montagne.

De plus, FERUS projette de placer sur certains de ces terrains des ruches, afin de contribuer au retour et à la présence de l'abeille sauvage et ainsi augmenter la pollinisation. Cela permet également de maintenir un niveau de fructification des espèces végétales favorables au régime alimentaire de l'ours, même si pour le moment, l'habitat alimentaire de cette espèce est naturellement bon dans les Pyrénées. Api'ours permettra aussi d'aider les apiculteurs et les particuliers à maintenir l'apiculture en zone de montagne.

Cet appel s'adresse aussi bien à des propriétaires qu'à des communes. FERUS recherche des partenaires locaux, des habitants pyrénéens prêts à s'impliquer concrètement dans la protection de la biodiversité pyrénéenne dont l'ours fait partie. Si

au premier abord, l'idée semble compliquée, elle est finalement assez simple et a déjà fait ses preuves en Espagne.

## Actions qui seront menées sur le terrain

○ **Préparation du terrain :** FERUS devra préparer le terrain pour les futures plantations d'arbres fruitiers : débroussaillage...

○ **Chantiers de plantations :** les plantations d'arbres fruitiers (pommiers, cerisiers et châtaigniers...) feront l'objet de chantiers de bénévolat, avec la participation des habitants, des scolaires et des adhérents actifs pour l'ours. Ces chantiers pourront également faire l'objet de projets pédagogiques pour des écoles. D'autres pistes sont envisagées.

○ **Chantiers ruches :** En collaboration avec des apiculteurs, des ruches pourront être placées sur certains de ces terrains, à proximité ou en complément de leur propre cheptel. Un (ou plusieurs) apiculteur(s) seront chargés de ces ruches.

○ **Entretien :** Dans la mesure du possible, et en fonction de l'exploitation faite du terrain, FERUS pourra se charger de l'entretien et du suivi des plantations pendant au moins 5 ans.

○ **Installation d'un panneau d'information Api'ours :** En fonction de la situation géographique, un support de communication et de sensibilisation, en bois, qui donnera un certain nombre d'informations sur le programme Api'ours (but, partenaires...) pourra être installé sur certains terrains.

○ **Animations :** En accord avec les propriétaires, certains terrains pourront servir de supports d'animations. Autrement dit FERUS y amènera des scolaires pour y réaliser des animations nature.

## Caractéristiques requises pour le terrain

○ **Situation géographique :** dans la première phase du pro-

jet, FERUS recherche des terrains se situant en Haute-Garonne et dans le Couserans, en zone montagne et plus précisément en zone à ours ou proches de ces zones à ours. Le premier terrain devant servir de support d'animations avec des scolaires, doit se situer dans un périmètre proche d'Arbas.

○ **terrains :** nous recherchons prioritairement des terrains type « friche agricole », prairie, c'est-à-dire des terrains non utilisés, non exploités, genre jachère. Nous étudierons toutefois toutes les propositions. Nous avons, entre autres, pour projet de planter des arbres, nous refusons donc de couper des arbres pour permettre d'en planter d'autres. Cela n'exclut pas la présence d'arbres sur le terrain, cependant il faut qu'il y ait suffisamment de surface sans arbre.

○ **Superficie :** Pas d'à priori. Toutes les propositions seront étudiées.

## Conditions requises pour établir le partenariat

○ **Être propriétaire :** la personne ou la commune souhaitant participer au projet et proposer un terrain doit en être propriétaire et en apporter la preuve (acte de propriété).

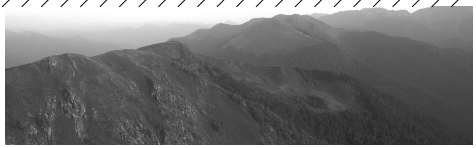

○ **Assurer un usage exclusif pour le projet :** le terrain (ou une partie d'un terrain s'il est clairement délimité) ne pourra avoir d'autre usage que celui du projet Api'ours ce qui signifie qu'il ne pourra accueillir d'autres utilisateurs, ni bétail domestique.

○ **Démarche écologique :** notre démarche dans ce projet est de favoriser la pollinisation et d'œuvrer à la conservation et à la protection de la biodiversité en général, ce qui signifie que l'usage de pesticides ou d'autres produits phytosanitaires, en contradiction avec l'agriculture biologique seront totalement exclus et prohibés sur ce terrain.

○ **Signer une convention :** les propriétaires de terrain s'engageant dans le projet Api'ours devront signer une convention avec l'association FERUS. Ce document reprendra l'ensemble

des conditions vues ensemble, et précisera les engagements du propriétaire et ceux de l'association FERUS.

## Ce que vous apportera le projet

○ **Des fruits :** Les propriétaires profiteront des fruits. Cependant, ils sont informés que les plantations de pommiers, cerisiers et châtaigniers font partie du régime alimentaire de l'ours et que celui-ci est susceptible occasionnellement de venir se servir ; Ces plantations sont réalisées avant tout pour sa conservation, ainsi que pour la faune en général.

○ **Du bois :** Le propriétaire du terrain pourra, quelques décennies plus tard, exploiter les arbres pour le bois.

## Ce que VOUS, vous apportez au projet

○ **Un terrain :** la contribution du propriétaire du terrain n'est pas moindre puisqu'il met à disposition une parcelle de terre, nécessaire au programme et qui plus est support pour l'ensemble des actions constituant Api'ours.

○ **Un acteur local du territoire :** le propriétaire du terrain devient un acteur à part entière dans la protection de la biodiversité. En effet, il contribue à la pollinisation et à la fructification. De plus son implication personnelle dans le projet permet de participer à la conservation de l'ours dans les Pyrénées, créant un climat favorable pour son acceptation.

## Un acteur parmi des acteurs

Le programme Api'ours, avec ses chantiers de plantations et de ruches, sera donc utilisé pour travailler avec de nouveaux acteurs locaux autour de l'ours mais aussi pour la biodiversité au sens large. Seront donc impliqués :

- des propriétaires terriens ;
- des propriétaires communaux ;
- des apiculteurs ;
- des habitants ;
- des agriculteurs ;

- des fournisseurs et producteurs locaux d'arbres fruitiers ;
- les écoles (certains terrains serviront de support à un projet pédagogique que nous mènerons avec des scolaires)...

## FERUS, en résumé

**FERUS** est né en 2003 de la fusion d'**ARTUS** (créé en 1989 pour sauvegarder l'ours dans les Pyrénées) et du **Groupe Loup France (créé en 1993 pour accompagner le retour du loup).**

C'est aujourd'hui la première association nationale, par le nombre de ses adhérents, à agir pour la protection des grands prédateurs, dont l'ours dans les Pyrénées.

Parmi ses actions phares, l'association compte **trois programmes d'éco-bénévolat** :

– *Parole d'ours*©
(programme d'information et de communication sur l'ours dans les Pyrénées) ;

– *Parole de loup*©
(depuis 2015, programme d'information et de communication sur le loup dans les Alpes)

– *Pastoraloup*©
(au service du berger et du loup, favorise la cohabitation entre activités pastorales et grands prédateurs).

*Api'ours*© est donc le 4ème programme de FERUS.

Api'ours


**Contacts :**

**pour Api'ours :**
*Aurélia PUERTA, chargée de missions*
oursferus@gmail.com
06 46 62 19 47
*Antenne locale de FERUS :*
Maison des association
31160 Arbas

FERUS
Ours-Loup-Lynx Conservation
www.ferus.org

**L'association FERUS :**
ferus@ferus.org
04 91 05 05 46
FERUS
BP 80 114
13718 – Allauch Cedex

**www.ferus.org**